

4a Plan de Zonage

- LEGENDE**
- - - Limite de zone
 - Périmètre de ZAC
 - Zone de protection par rapport au bruit mesurée par rapport à l'emprise de la chaussée
 - 10m 50m Marges de recul mesurées par rapport à l'axe de la voie
 - Chemin piétonnier ou équestre à conserver
 - ▨ Espace boisé à créer ou à conserver
 - ▨ Emplacement réservé pour ouvrages publics installations d'intérêt général ou espaces verts
 - ▨ Risque d'éboulements
 - ▨ PPRI aléa d'inondation
 - ▨ Carrière
 - [] L.111-6 dispositions spécifiques
 - Délimitation des espaces proches du rivage
 - ▨ Pch Protection particulière des chemins (L.151-19)
 - ▨ Périmètre d'OAP de projet se substituant au règlement (R.151-8) Charcot-Spanel - Quartier des Horizons

- UA
- UB
- UC
- UE
- UX
- UZ
- 2AU
- 1AU
- A
- N
- N (mer)

Sources :
Fond de plan : origine Cadastre (C), tous droits de l'Etat réservés.
BD TOPO (R) Pays, IGN 2006.
Données : Direction de l'Urbanisme et du Foncier.
Réalisation : SIG / Urbanisme
ref SIG : composition U-PLU-CD-20N-5
Assemblage : Carte U-PLU-CD source n°2-5LD

